



Durée maximale hebdomadaire de travail

Par **karla24**, le **21/10/2008** à **19:46**

Bonjour, ignorant qu'il existait une durée maximale de travail, j'ai travaillé un mois (octobre 2008) avec quatre contrats différents :
- le premier à 5h hebdo
- le deuxième à 14h hebdo
- le troisième à 3h hebdo
- et le dernier à 35h hebdo.
pour un total donc de 58h hebdo.
lorsque j'ai appris que ce n'était pas légal, j'ai immédiatement stoppé ce fonctionnement.
Aujourd'hui, quels sont les risques que j'encoure ?? (Étant inscrite aux ASSEDICS, quelqu'un va forcément s'en rendre compte)
Merci de vos réponses car j'ai vraiment très peur...